



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

casinos

Question écrite n° 12026

Texte de la question

Lors du 57e congrès de la Fédération nationale des cinémas français, le ministre de la culture a déclaré qu'il était « culturellement impensable que le cinéma devienne un produit d'accompagnement ou d'appel pour un autre secteur d'activité ». M. Gérard Charasse demande à M. le ministre de la culture et de la communication si cette position est celle du Gouvernement, et dans quelle mesure elle s'applique aux activités accessoires que doivent, par la loi, gérer les exploitants de casinos en France.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur l'utilisation du cinéma comme produit d'accompagnement propre avant tout à dynamiser d'autres secteurs d'activités. Les nouvelles dispositions (réduction des seuils d'autorisation pour les demandes de création et d'extensions d'établissements cinématographiques) votées par le Parlement ne constituent en aucun cas une barrière à l'entrée pour des investisseurs situés hors du champ de l'exploitation cinématographique traditionnelle, elles visent avant tout à intégrer les nouvelles candidatures à un système de droits et d'obligations propres au secteur cinématographique. Ces nouvelles mesures s'appliqueront donc également aux projets de salles de cinéma déposés par des exploitants de casinos dans le cadre des activités accessoires qui leur sont imposées par la loi. Les conditions d'autorisation d'équipements cinématographiques, prévues par la loi du 5 juillet 1996, sont ainsi modifiées : pour les créations de salles, le seuil au-delà duquel l'autorisation préalable est nécessaire passe de 800 à 300 places. Ces nouvelles dispositions devraient, en outre, permettre aux autorités locales d'élargir leur pouvoir de décision à des projets qui jusqu'à présent leur échappaient alors même qu'ils constituent un des enjeux essentiels de la vie locale d'un point de vue économique, social, culturel et urbanistique.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12026

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1138

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5155